



## Réaction de l'APLV au communiqué de presse de Luc Chatel du 29/02/2012

En réponse à un article publié sur le site du SE-Unsa <sup>1</sup>, Luc Chatel justifie dans un communiqué de presse du 29/02/2012 <sup>2</sup> la suppression de 5700 postes d'enseignants dans le primaire. La première raison qu'il invoque est celle-ci :

*« Cela est possible car nous recrutons aujourd'hui des professeurs des écoles capables d'enseigner les langues vivantes à leurs élèves. Nous avons donc pu redimensionner le volume des effectifs d'assistants de langue. »*

Opposons à cet argument ce que dit le Comité stratégique des langues dans son rapport remis au ministre le 7 février dernier.

Citons d'abord ce passage sur la qualification des intervenants en primaire :

*« Cet aspect représente de toute évidence la plus grande difficulté. Le plus grand nombre des exemples présentés, de même que le projet de texte de la Commission européenne, insistent :*

- sur l'intérêt de la présence de locuteurs natifs (assistants, échange de maîtres, locuteurs présents dans l'environnement de l'école) ;*
- sur la nécessité d'un niveau minimum de compétence B2 pour tous les enseignants appelés à intervenir dans ce cadre, et même une maîtrise de la phonologie et de la prosodie de la langue cible proche de celle d'un locuteur natif ;*
- sur l'exigence d'une formation sur la pédagogie propre à la relation avec ces enfants ;*
- sur l'insuffisance actuelle de la formation interculturelle de la plupart des enseignants ;*
- sur le besoin d'un accompagnement des équipes pédagogiques [...]. » (p. 25)*

Notons déjà que le ministre « redimensionne le volume des effectifs d'assistants de langue », alors que le rapport souligne l'importance de la présence de locuteurs natifs dans l'école. Nous faisons déjà remarquer dans notre réaction à ce rapport <sup>3</sup> que les emplois des locuteurs natifs avaient été supprimés massivement ces dernières années.

Concernant la capacité des professeurs des écoles à enseigner les langues vivantes, puisque le ministre est enclin à contester les affirmations des syndicats et des associations, nous préférons de nouveau laisser la parole aux rédacteurs du rapport :

*« Les professeurs des écoles bénéficient désormais – et c'est une excellente chose – de cinq années de formation. Généralistes comme leurs homologues européens, ils sont censés « maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale, [...pratiquer] au moins une langue vivante étrangère... » au niveau B2 du cadre européen (compétence n° 3 selon le texte cité). C'est pourquoi ils sont en mesure d'assurer la première approche de leurs élèves dans une autre langue. Telle est du moins la théorie, tel est aussi le cas de la plupart des jeunes diplômés.*

---

<sup>1</sup> Voir l'article sur le site de ce syndicat : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article4337>

<sup>2</sup> « [Réaction de Luc Chatel aux attaques du syndicat SE-Unsa](#) »

<sup>3</sup> <http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?article4354>

*Sur le terrain, cependant, il en va souvent autrement : nous avons déjà évoqué l'interruption des formations en langue entre le lycée et le supérieur. La plupart des cursus de licence en effet ne comportent pas de cours de langue. Quant au CLES (certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur), toutes les universités ne l'ont pas mis en place, alors qu'il est exigé des candidats lauréats des concours d'enseignement pour leur titularisation. Et si l'on songe que les promotions antérieures n'étaient pas soumises à la même obligation, on comprend le malaise des professeurs des écoles qui ne se sentent pas compétents en langue, « font ce qu'ils peuvent » et parfois renoncent à assurer cet enseignement « de peur de mal faire » ; d'où l'hétérogénéité des élèves à leur arrivée au collège ! » (p. 41)*

En dépit d'une contradiction qui n'aura pas échappé au lecteur, il est affirmé dans ce texte qu'à l'heure actuelle le manque de compétences en langues de la plupart des professeurs des écoles ne permet pas d'assurer un enseignement de qualité pour tous.

À cela nous ajoutons qu'aujourd'hui encore les jeunes diplômés recrutés comme professeurs stagiaires, même lorsqu'ils ont pu valider leurs compétences en langues, n'ont reçu aucune formation pour les enseigner.

La seule conclusion possible : Luc Chatel n'a pas lu le rapport du Comité stratégique des langues, si ce n'est de façon très sélective. Va-t-il accuser ses auteurs de s'être basés sur des « enquêtes étranges » et d'avoir été motivés par des « raisons avant tout politiciennes » ?

L'APLV réclame pour tous les professeurs des écoles non seulement une formation disciplinaire leur permettant de valider un niveau B2 dans une langue, mais également une formation professionnelle pour l'enseigner.